



L'Ambassade d'Espagne exige, en raison de la réalisation d'événements, de cérémonies, de réceptions, de visites officielles d'autorités, ainsi que de tout autre acte de caractère institutionnel (ci-après dénommés actes), la souscription des services suivants:

Objet du contrat	Restauration, préparation, soutien et attention pour les événements célébrés à l'Ambassade d'Espagne.
Duré du contrat	Du 01/08/2025 au el 31/10/2025
Type de service	L'Ambassade pourra demander l'un des services suivants : – Service de cuisinier : Préparation sur place, dressage, service de repas/dîner et nettoyage de la cuisine. Les produits alimentaires et les boissons seront fournis par l'Ambassade. Autres services inclus : – Conseils, suggestions de plats, produits à utiliser, éléments organisationnels de l'événement et adaptation de la demande aux dimensions des événements. – Informations sur la qualité des produits, adaptations et besoins spéciaux portés à la connaissance de l'Ambassade (allergies, intolérances, etc). – Service de transport aller-retour.
Demande des services	Les services seront réalisés sur demande expresse de l'Ambassade, sans qu'elle soit tenue de réaliser un nombre minimum de demandes pendant la période d'exécution du contrat. L'Ambassade d'Espagne fera une demande avec le préavis minimum convenu avec le contractant. Dans cette demande, la date de l'événement, le nombre estimé de convives, les particularités de l'événement et les services requis (cuisinier, aide-cuisinier, serveurs) seront identifiés.
Autres conditions	Les uniformes seront à la charge de l'entrepreneur. L'entreprise contractante est tenue de maintenir et de conserver les installations et leurs équipements en parfait état, en signalant immédiatement toute déficience observée pouvant affecter le bon fonctionnement. Les uniformes et équipements fournis par l'entrepreneur devront être conformes aux exigences et stipulations définies par la législation sur la prévention des risques professionnels. Le nettoyage, le remplacement et l'entretien seront également à la charge de l'entrepreneur. L'Ambassade prendra en charge les frais liés à l'utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et similaires. L'Ambassade ne prendra, sous aucun prétexte ou condition, en charge les éventuelles dettes que le contractant pourrait avoir envers des fournisseurs ou toute autre personne qui, à l'occasion de l'exécution du service visé par le contrat, pourraient survenir. Le contractant sera responsable de s'assurer que le personnel mis à disposition respecte un profil adéquat.

	Le personnel qui fournit des services dépendra exclusivement du contractant, qui aura tous les droits et devoirs inhérents à sa qualité d'employeur, l'Ambassade contractante étant totalement étrangère à ces relations de travail. L'Ambassade aura le pouvoir de demander au contractant le personnel affecté au service lorsqu'elle estimera qu'il n'exécute pas correctement ses fonctions, ainsi que lorsque des manquements aux directives de protocole seront constatés. L'entrepreneur et ses employés garderont la confidentialité et le secret sur toute donnée relative à l'acte, devant maintenir une réserve absolue sur le contenu des conversations, ainsi que sur toute autre information relative à leurs activités. À cet égard, l'entrepreneur effectuera et signera autant d'avertissements et de documents que nécessaire avec son personnel, afin d'assurer le respect de telles obligations, répondant devant l'Ambassade si ces obligations ne sont pas respectées par ses employés. Le non-respect de ces obligations sera une cause de résiliation du contrat. L'entrepreneur, avant chaque service, communiquera les données d'identification des personnes qui se déplaceront pour la fourniture de services ainsi que toutes autres données qui, pour des raisons de sécurité, pourraient être requises par l'Ambassade.
Prix du contrat	Le prix à l'heure, selon le type de service, sera celui déterminé par le contractant dans la présente offre. Les services seront différenciés entre les jours ordinaires et les jours extraordinaires.
Règlement	Le paiement sera effectué après la célébration de l'événement, sous réserve de réception de la facture et de conformité du service. La facture sera accompagnée d'un rapport dans lequel le prestataire détaillera le contenu minimum suivant : acte faisant l'objet de la facturation, date, prix détaillé selon le type de service, nombre d'heures prestées et type de jour : ordinaire/extraordinaire.

Présentation de l'offre

Afin d'évaluer l'attribution du service, il est demandé de soumettre un budget, conformément aux termes de cette invitation et au modèle joint ANNEXE.

Date limite de réception des offres	22-07-2025 à las 14h
Lieu et mode de présentation des offres	1. Par e-mail, via le courrier électronique autorisé, à l'adresse suivante : emb.libreville@maec.es 2. Autres moyens : en personne à l'Ambassade d'Espagne, Immeuble Diamant 2ème étage
Documents à présenter	Offre et déclaration responsable selon le modèle joint à cette invitation

À Libreville, le 15 Juillet 2025

LA CHARGÉE D'AFFAIRES A.I.



Natalia Varela Rivera



OFERTA SERVICIOS DE RESTAURACIÓN EN LA EMBAJADA DE ESPAÑA

Datos del contratista
Nombre de la empresa
CIF/Equivalente
Domicilio
Representante
DNI/Equivalente
Email a efectos de notificaciones

Condiciones económicas de la oferta: **SERVICIO ORDINARIO**

Se define servicio ordinario todo aquel que sea realizado de lunes a viernes, entre las 08:00 horas y las 22:00 horas. Todos aquellos que sean realizados fuera de este horario serán considerados como servicios extraordinarios.

	Importe/hora MÁXIMO IVA o impuesto equivalente excluido A cumplimentar por la Representación	Importe/hora OFERTADO A cumplimentar por la empresa contratista
Servicio cocinero	4.000 F CFA	

Condiciones económicas de la oferta: **SERVICIO EXTRAORDINARIO**

	Importe/hora MÁXIMO IVA o impuesto equivalente excluido A cumplimentar por la Representación	Importe/hora OFERTADO A cumplimentar por la empresa contratista
Servicio cocinero	6.000 F CFA	

En _____, a ____ de _____ de 2025

Firmado:

Declaración responsable

El firmante declara:

1. Acepta incondicionalmente las condiciones definidas en ésta carta de invitación.
2. Que la empresa **dispone de los medios técnicos, humanos, con una organización propia y estable, con viabilidad económica y técnica suficiente** para prestar los servicios objeto de contratación.
3. Que la sociedad está **válidamente constituida** y que conforme a su objeto social puede prestar los servicios objeto de contratación, así como que el firmante de esta declaración ostenta la debida representación para la presentación de la proposición.
4. Que no está incurso en prohibición de contratar con el Sector Público.
5. Que cumple con todas las disposiciones vigentes en materia fiscal, laboral, social y en materia de prevención de riesgos laborales referidas al personal a su cargo.
6. Que aportará, previa petición de la Embajada, la documentación que acredite lo declarado en los puntos 2, 3 y 5 de la presente declaración.

En _____, a ____ de _____ de 2025

Firmado: